

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 470 215**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 29086**

(54) Caisson chevronné de toiture réalisant un plafond esthétique.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 D 3/18.

(22) Date de dépôt..... 26 novembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 29-5-1981.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SOCIETE LANDEX et MENAUT Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Menaut.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Caisson chevronné de toiture réalisant un plafond esthétique.

La présente invention a pour objet un caisson chevronné de toiture.

Ce caisson répond au besoin d'un élément pouvant recevoir tout type de couverture discontinue (tuiles, ardoises, bardeaux au crochet par exemple), se posant très simplement (simple clouage sur pannes) et réalisant simultanément un plafond esthétique.

Le caisson selon l'invention est constitué de la manière suivante : un panneau horizontal (de préférence de particules de bois et analogue) porte le long de chacun de ses deux bords opposés les plus longs deux chevrons verticaux (un le long de chaque bord) disposés de manière qu'il n'existe pas de discontinuité de surface avec le bord vertical du panneau, c'est-à-dire par affleurement. Les chevrons sont de préférence en bois plein.

Le panneau et les chevrons sont de préférence de section sensiblement rectangulaire. Ils sont collés et/ou vissés.

L'un des chevrons :

- porte à sa partie supérieure une contrelatte disposée horizontalement, de largeur supérieure à celle du chevron, c'est-à-dire à sa dimension horizontale ; et

20 - comporte dans sa face verticale tournée vers l'extérieur du caisson une saignée horizontale dont la section droite est un demi-cercle, cette saignée recevant un tube électrique cylindrique de dimensions adaptées, et dont la moitié du volume forme donc une protubérance semi-cylindrique saillant par rapport à ladite face verticale. Les dimensions du tube sont classiques et permettent par exemple le passage de la filerie électrique.

L'autre chevron (de même hauteur) :

30 - ne porte pas de contrelatte ; mais

- comporte une saignée horizontale dont les dimensions, la forme et le positionnement dans la face verticale du chevron tournée vers l'extérieur dudit caisson sont adaptés pour recevoir exactement ladite protubérance du premier chevron d'un caisson identique adjacent.

Le positionnement en hauteur des saignées des chevrons est adapté de manière que l'emboîtement de panneaux adjacents, tel que décrit ci-dessus, ne provoque pas de discontinuité de surface au niveau des faces supérieure et inférieure des caissons.

5 La contrelatte précitée déborde légèrement vers l'intérieur et l'extérieur du caisson (horizontalement), par rapport aux parois verticales du premier chevron de manière que, lors de 10 l'emboîtement par le tube, décrit ci-dessus, on observe en outre un recouvrement partiel - par la contrelatte d'un caisson - de la face supérieure du chevron sans contrelatte du caisson adjacent.

15 Entre les chevrons, on place un isolant thermique que l'on peut envelopper totalement par un film de polyéthylène métallisé par exemple, la face supérieure de cette masse isolante affleurant la face inférieure de la contrelatte, laquelle déborde légèrement au-dessus de cet isolant, comme il vient d'être dit.

Un autre aspect important de l'invention est le suivant :

20 La face inférieure du panneau précité porte des frises longitudinales non jointives (de manière non limitative mais tout à fait préférée) : en disposant au départ et en répartissant (figure unique) correctement ces frises sur la largeur du panneau, et en disposant notamment le bord de l'une des frises extrêmes exactement au niveau (ou à l'aplomb) du joint entre deux caissons adjacents, on masque ce joint quelle que soit la tolérance au niveau du dimensionnement des caissons.

25 Ceci n'a jamais été obtenu : un lambris classique ne le permet par exemple pas.

Les caissons selon l'invention réalisent donc un plafond exempt de joints visibles.

30 Parmi les autres avantages, on citera la réservation de la filerie électrique, la possibilité de mise hors d'eau momentanée, l'isolation thermique, l'atténuation de la réflexion phonique par un effet de piège au niveau des frises non jointives, la possibilité de peindre le panneau en usine (cette peinture étant ensuite protégée par les frises, ce qui procure de plus un effet esthétique 35 remarquable).

L'invention, en ce qui concerne l'emploi des frises, évite donc les inconvénients des lambris classiques : avec ces

lambris, en raison de la tolérance au niveau des panneaux de particules, qui peut facilement atteindre  $\pm 2$  mm, on est contraint, à la pose, de sectionner une frise, ou au contraire de constater un "espace vide" [ou "manque"], au niveau du joint, ce qui souligne

5 dans les deux cas le joint alors que l'invention l'efface.

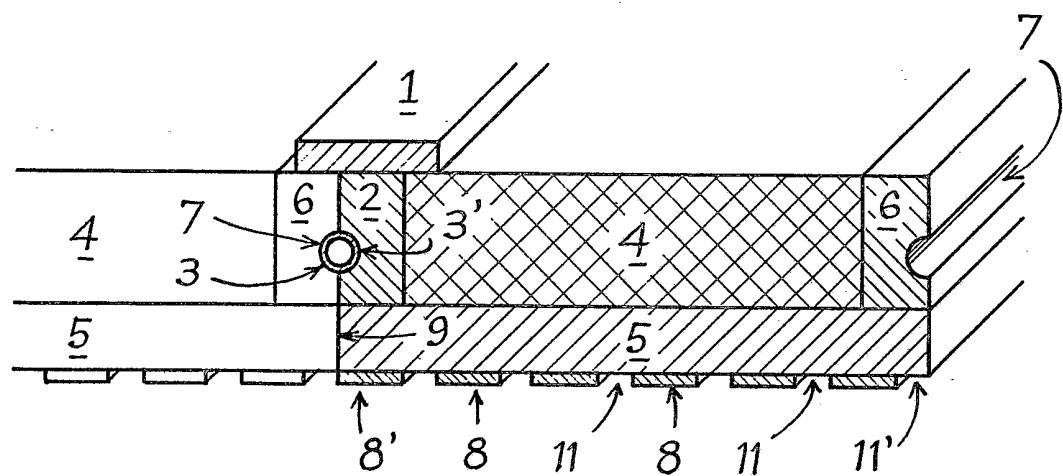
La figure unique annexée représente en coupe transversale et perspective deux caissons selon l'invention, emboîtés. Les références ont les significations suivantes (les parties hachurées délimitent le caisson élémentaire selon l'invention) :

- 10 1. contrelatte (de préférence également en bois plein) ;
- 2. "premier" chevron ;
- 3. tube électrique logé dans la saignée 3', creux ;
- 4. isolant (le film n'est pas représenté) ;
- 5. panneau (notamment panneau de particules) ;
- 15 6. "deuxième" chevron ;
- 7. saignée du deuxième chevron ;
- 8. frises non jointives ;
- 9. joint entre panneaux ;
- 8'. frise extrême posée à l'aplomb du joint, et en
- 20 masquant la trace ;
- 10. partie inférieure de l'ensemble ;
- 11. espaces entre frises, sensiblement égaux ;
- 11'. espace entre le bord de la dernière frise et le bord du panneau, sensiblement égal aux espaces 11.
- 25 La contrelatte 1 peut être vissée sur le chevron 2. Les frises (notamment en bois) sont clouées de préférence. D'excellents résultats ont été obtenus avec un panneau de particules commercialisé par la Société Landex : "INO" 16 mm ; on atteint un coefficient K de 0,37 à 0,54 W m<sup>2</sup> °C. On peut utiliser comme isolant une mousse connue.
- 30 L'homme du métier pourra apporter des modifications aux exemples non limitatifs qui viennent d'être décrits, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Caisson chevronné de toiture, caractérisé en ce qu'il comporte un panneau horizontal portant le long de chacun de ses bords opposés les plus longs un chevron vertical disposé en affleurement 5 par rapport au bord correspondant du panneau,
  - le premier chevron portant à sa partie supérieure une contrelatte horizontale dont une partie déborde légèrement vers l'intérieur et une autre partie vers l'extérieur du caisson, et ledit chevron comportant sur 10 sa face extérieure verticale une saignée horizontale de section droite semi-circulaire, dans laquelle est logé un tube électrique cylindrique dont la moitié du volume forme donc une protubérance semi-cylindrique ; et
  - le second chevron, de même hauteur que le premier, 15 comportant une saignée de dimensions, de forme et de positionnement en hauteur identiques aux mêmes caractéristiques de ladite saignée dudit premier chevron, une masse isolante étant disposée horizontalement entre les chevrons, les chevrons et la contrelatte étant en bois et le panneau étant un 20 panneau de particules de bois, de préférence.
2. Caisson selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte de plus sur sa face inférieure des frises longitudinales non jointives, l'une des frises extrêmes étant placée exactement en affleurement d'un bord du caisson pour masquer le joint longitudinal 25 entre panneaux lors de l'emboîtement de deux panneaux adjacents
  - par le tube électrique, avec recouvrement partiel du chevron adjacent par la contrelatte - et l'autre frise extrême étant espacée du bord opposé du panneau par un espace sensiblement égal à l'espace-ment entre frises.
- 30 3. Procédé pour masquer les joints entre panneaux de couverte, caractérisé en ce qu'on dispose longitudinalement, sur la face inférieure des panneaux, des frises non jointives espacées sensiblement régulièrement, l'une des frises extrêmes étant placée en affleurement exact d'un bord du panneau et l'autre étant distante du bord 35 opposé du panneau d'une distance sensiblement égale à l'intervalle entre les frises.

1/1

10